

Le 9 novembre a eu lieu la 3ème journée nationale « #NAH - Non au harcèlement ». Sans aller jusqu'à parler d'enfants harcelés en maternelle, on constate que ce sont souvent les mêmes qui se font pousser, voler leurs jouets, mettre par terre, tirer les cheveux, mordre... Bref, il y a certains tout-petits à qui il arrive des soucis relationnels fréquents. Et s'ils ne sont pas aidés, cela risque de les affecter, mais aussi de se reproduire ultérieurement en primaire ou au collège.

### Quelques outils pour vous aider

#### 1. Première étape : détecter le problème

Il n'est pas évident de détecter un cas de « harcèlement » surtout si l'enfant n'est pas bavard et qu'il ne raconte pas sa journée scolaire. Dans ce cas, voici quelques signes qui pourraient vous alerter : s'il a mal au ventre systématiquement au moment d'aller à l'école, s'il refuse d'aller à l'école, s'il a des sautes d'humeur soudaines. **Si vous pensez que votre enfant a un souci à l'école, posez lui des questions et aidez le à se confier à vous.**

Pour ceux qui parlent, s'il vous dit qu'on l'embête à la récré, **n'évitez pas le problème en lui disant que ce n'est pas grave, qu'il en verra d'autres, qu'il est assez grand pour se débrouiller tout seul.**

Un enfant que les autres importunent est fragilisé. Écoutez-le, montrez-lui que vous vous intéressez à lui et que vous êtes prêt à l'aider s'il a besoin de vous. S'il constate que vous minimisez son problème, il risque de ne plus rien vous dire, même si la situation s'aggrave pour lui. Demandez-lui des précisions pour avoir une idée claire de ce qui se passe : Qui t'a embêté ? Comment ça a commencé ? Qu'est-ce qu'on t'a fait ? Et toi ? Peut-être votre enfant est-il passé à l'offensive le premier ? Peut-être est-ce une querelle ponctuelle liée à un incident précis ?

#### 2. Deuxième étape : évitez de le surprotéger

Évidemment, le premier réflexe des parents voulant bien faire est de voler au secours de leur enfant en difficulté. Ils vont disputer le vilain garçon, attendent la méchante fille qui tire les beaux cheveux à la sortie de l'école pour la sermonner... Ce qui n'empêchera pas les coupables de recommencer le lendemain. Dans la foulée, ils s'en prennent aussi aux parents de l'agresseur qui le prennent mal et refusent d'admettre que leur petit ange est violent. **Bref, en intervenant pour régler le problème à la place de l'enfant, au lieu d'arranger les choses, ils prennent le risque de les aggraver et de pérenniser la situation.**

#### 3. Troisième étape : l'aider à changer de posture

Contrairement à ce que de nombreux parents pensent, si on évite tout stress à ses enfants, on les rend encore plus vulnérables. Plus on les protège et moins on les protège ! Il faut se mettre à leurs côtés, mais pas entre eux et le monde, **les aider à se défendre eux-mêmes, à se débarrasser de leur posture de victime une bonne fois pour toutes !** Les codes de la cour de récré sont clairs, les problèmes se règlent d'abord entre enfants et celui qui ne veut plus qu'on l'embête doit s'imposer et dire stop. Une phrase, un geste, une attitude, qui l'aideront à reprendre le contrôle de la situation et à sortir de la position du « recroquevillé/plaintif ». La règle, c'est se servir de ce que fait l'autre, de changer. Dans les cas de harcèlement, il faut aider l'enfant agressé à renverser les rôles. Tant que l'enfant agresseur n'a pas peur de l'enfant agressé, la situation ne changera pas.

### 4. Que faire concrètement

- Prenez rendez-vous avec la direction de l'école et exposez en détail (événements précis) ce que subit votre enfant.
- Demandez quelles sont les actions menées, les mesures prises pour protéger votre enfant et les réponses proposées pour prendre en charge le problème.

Si la situation est avérée, l'établissement scolaire mettra en œuvre, avec vous, les solutions adaptées pour que votre enfant ne subisse plus cette violence. Informez-vous régulièrement sur le suivi de la situation de votre enfant ainsi que sur les actions menées au sein de l'établissement pour lutter contre le harcèlement.

- Si votre enfant craint de parler : rassurez-le, demandez-lui ce qu'il souhaite, expliquez-lui que les adultes sont là pour l'aider et faire cesser la violence qu'il subit.
- Si la résolution du problème vous semble lente, vous pouvez contacter le référent harcèlement académique en utilisant le **numéro vert 3020**

## Idées de lecture pour parents et enfants

- Le site du gouvernement <http://www.nonaharcelement.education.gouv.fr>
- 1 jour 1 question : [c'est quoi le harcèlement à l'école ?](#)
- Les petits citoyens parlent du [harcèlement scolaire](#)

**Titre : Mon voisin Masuda      Auteur : Miho Takeda**

Aujourd'hui, la petite Miho n'a pas envie d'aller à l'école et cherche tous les prétextes imaginables pour rester au fond de son lit. Pour quelle raison est-elle si réticente ? Parce que dans sa classe, elle est assise à côté d'un horrible monstre vert à l'air malicieux: Masuda, qui la martyrise et se moque d'elle toute la journée. Il trace une ligne à ne pas dépasser entre leurs deux bureaux. Il rapporte à la maîtresse quand elle compte sur ses doigts en cours de mathématiques ou ne finit pas ses carottes à la cantine. (enfants à partir de 6 ans).

**Titre : La Lapindicite      Auteur : Christine Naumann-Villemin**

Pauvre petit Ignace ! Depuis quelque temps, il rentre de l'école le cœur barbouillé. Son entourage a beau redoubler d'attention, ses douleurs empirent jour après jour... Et si Hannibal la terreur, le voleur de goûter, y était pour quelque chose ? (enfants de 3 à 5 ans)

**Titre : Te laisse pas faire      Auteur : Emmanuelle Piquet**

Dans ce livre aussi intelligent que pragmatique, à contre-courant des idées reçues, Emmanuelle Piquet nous indique la bonne posture : ne pas se mettre entre le monde et l'enfant ou l'adolescent, ne pas le surprotéger, mais l'aider à se défendre par lui-même.



La lapindicite



Quel plan pour qui ?

en cas de maladies



**PAI**

Projet d'accueil individualisé

**COMMENT**

La demande est faite par la famille ou par l'école à partir des besoins thérapeutiques de l'élève. Il est rédigé par le médecin scolaire et signé par le directeur d'école.

en cas de handicap



**PPS**

Projet personnalisé de scolarisation

**COMMENT**

La famille saisit la MDPH puis l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation élabore le PPS qu'elle transmet à la CDAPH.

en cas de troubles de l'apprentissage



**PAP**

Plan d'accompagnement personnalisé

**COMMENT**

Il est proposé par l'école ou la famille. Après avis du médecin scolaire, il est élaboré par l'équipe pédagogique avec les parents et les professionnels concernés.

en cas de difficultés scolaires



**PPRE**

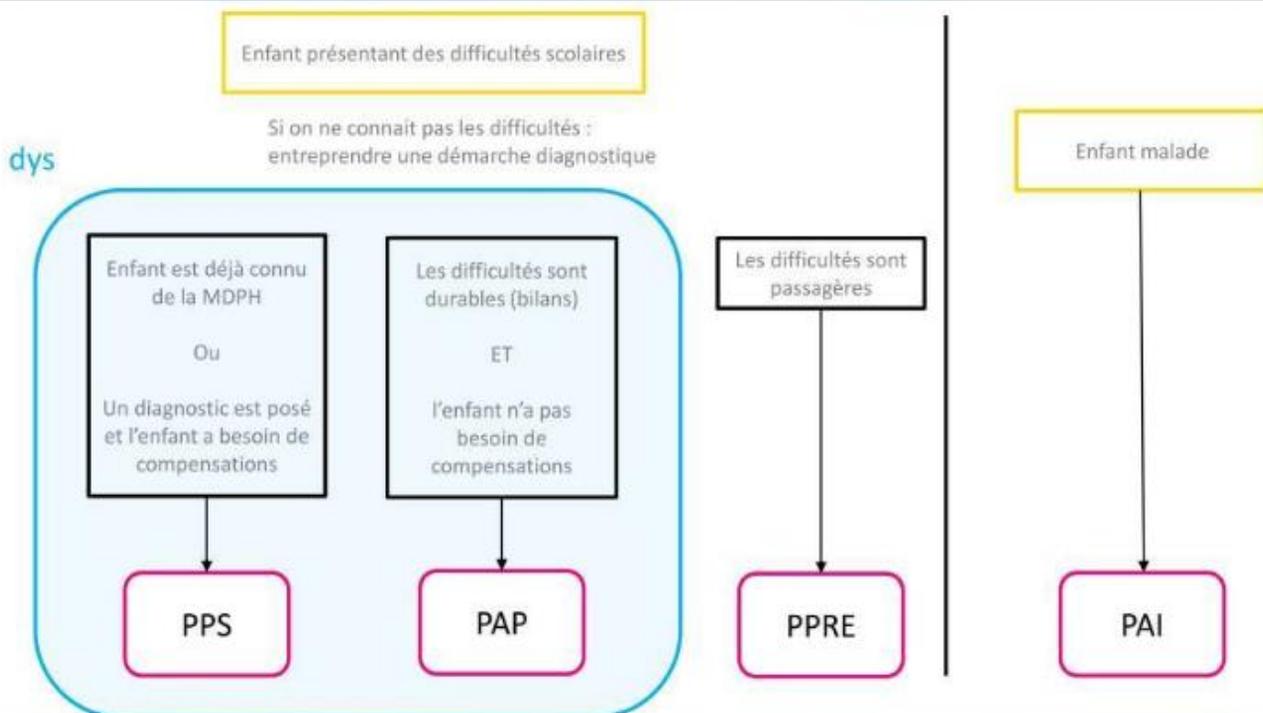
Programme personnalisé de réussite éducative

**COMMENT**

À l'initiative des équipes pédagogiques, le PPRE organise des apprentissages ciblés sur des besoins précis de l'élève. Il est soumis à la famille avant d'être mis en œuvre.

Les troubles « **dys** » regroupent différentes difficultés de fonctionnement du système cognitif :

- La **dysphasie** s'applique à la *parole*
- La **dyslexie** à la *lecture*
- La **dysgraphie** à l'*écriture et au dessin*
- La **dyscalculie** au *calcul*
- La **dyspraxie** au *geste*
- La **dysorthographe** à l'*orthographe*





# La LIPE Les Vanettes vous informe !

*Dossier : La santé à l'école PAI*

## Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

**Qu'est ce qu'un P.A.I ?** Le PAI est un document écrit qui permet de préciser les adaptations à apporter à la vie de l'enfant en collectivité. Il est mis en place lorsque la scolarité d'un élève nécessite un aménagement particulier (suivi d'un traitement médical ou protocole en cas d'urgence) en raison d'un trouble de santé invalidant (pathologies chroniques, intolérances alimentaires, allergies). Hormis les aménagements prévus dans le cadre du PAI, la scolarité de l'élève se déroule dans les conditions ordinaires. Le chef d'établissement est responsable de sa rédaction et de son application. À ce titre, il peut solliciter l'équipe pédagogique et éducative.

**Qui le demande ?** Le PAI est élaboré par la famille ou du chef d'établissement (avec l'accord de la famille) avec le médecin scolaire et/ou le médecin traitant qui rencontrent l'élève et/ou sa famille afin de cerner les besoins de l'élève pour déterminer les aménagements susceptibles d'être mis en place.

**Quelles informations contient-il ?** Le PAI doit contenir des informations sur : les régimes alimentaires à appliquer, les conditions des prises de repas, les aménagements d'horaires, les dispenses de certaines activités incompatibles avec la santé de l'enfant, les activités de substitution proposées. Afin de respecter le code de déontologie, aucun diagnostic médical ne peut apparaître sur ce document. Les symptômes visibles, les mesures à prendre pour assurer la sécurité de l'élève, les médecins à joindre doivent aussi y figurer.

**Qui le signe ?** Le PAI est signé par les différents partenaires : la famille, le médecin traitant ou le spécialiste qui suit l'enfant, le directeur d'école, le médecin de l'éducation nationale ou le médecin de la protection maternelle et infantile, l'infirmière scolaire, éventuellement l'AVS (auxiliaire de vie scolaire), et le représentant de la collectivité territoriale (en charge de l'organisation de la restauration scolaire).

**Qui en a connaissance ?** Les membres de la communauté éducative et des partenaires concernés ont la connaissance des mesures décrites dans le PAI. Il importe, dans l'intérêt même de l'élève, de rappeler le devoir de confidentialité auquel tous les membres de la communauté éducative sont soumis. Il doit être communiqué, en accord avec la famille, aux personnes accompagnant l'enfant dans le cadre d'activités périscolaires, de sorties ou de voyages scolaires.

**Quelle est sa durée de validité ?** Il peut donc être établi pour une période allant de quelques jours à une année scolaire. Il peut également être reconduit d'une année sur l'autre (réactualisation). En cas de voyage scolaire, le PAI doit être revu et adapté.

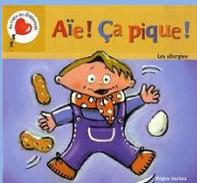
- Le site de la Fédération Française des Dys : <http://www.ffdys.com/>
- [Le PAI expliqué aux parents](#) par Les Clés de l'École



**Titre : Arthur est allergique est alors ?**

**Auteur : Marie-Constance Mallard**

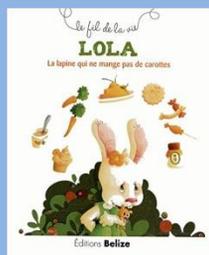
Comment se passe une journée d'école quand on est allergique à un ou plusieurs aliments ? Ce nouvel album de la collection Petit Label, écrit par Marie-Constance Mallard, maman d'un petit Arthur allergique au lait, et Camille Piantanida illustratrice jeunesse, nous proposent de suivre le déroulement d'une journée d'école pour expliquer aux enfants allergiques (.. et aux autres aussi!) qu'en respectant quelques règles simples, tout se passe bien ! À partir de 3 ans



**Titre : Aïe, ça pique !**

**Auteur : Brigitte Marleau**

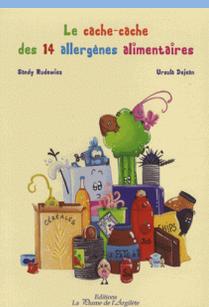
A l'école, Etienne s'aperçoit qu'il lui manque sa boîte à lunch. Nicolas partage avec lui son gâteau, et Etienne devient couvert de boutons qui le gratouillent sur le menton. Aïe ça pique ! Etienne est allergique aux œufs, aux arachides et aux noisettes. Josée, leur professeure, leur explique que c'est très dangereux de partager sa collation.«  
A partir de 3 ans



**Titre : Lola, la lapine qui ne mange pas de carottes**

**Auteur : Laurence Pérouème**

Lola est une jeune lapine allergique aux carottes. Son allergie inquiète ses camarades de classe et l'exclut parfois (à la cantine, aux anniversaires)... Elle vit bien son problème, mais elle est triste de l'incompréhension des autres. À la fin, ses camarades finissent par l'accepter.  
A partir de 5 ans.



**Titre : Le cache-cache des 14 allergènes alimentaires**

**Auteur : Ursula Dejean / Sandy Rudewiez**

Ils s'appellent Owen, Juliette, Christof ou encore Sam... Leurs points communs ? Ils adorent jouer à cache-cache et faire des farces. Quelquefois, certains enfants ne peuvent pas les manger, on les appelle alors des allergènes alimentaires : il faut les démasquer pour être le plus fort ! Retrouve leurs cachettes et découvre 14 histoires amusantes et à croquer sans modération !